

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0037**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 4 juillet 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2023-0037 – Immeuble sis au 301, rue Ellice :

- Autoriser l'occupation d'un commerce dans un bâtiment commercial de plus de 300 mètres carrés alors que l'article 6.60 du Règlement de zonage 701 exige qu'un changement d'usage ou de destination ne peut être autorisé à moins que les aires de chargement et de déchargement n'aient été prévues pour le nouvel usage.
- Autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne en PVC alors que l'article 10.31 du Règlement de zonage exige qu'une enseigne soit fabriquée de bois, de métal ou d'uréthane de haute densité («Signfoam»).
- Autoriser l'installation d'une enseigne sans bordure profilée en relief alors que l'article 10.31 du Règlement de zonage l'exige.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 23 juin 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim